

« Comme les autres ... »

Pierre Marchal

« Nous ne craignons pas la différence.
Ce que nous craignons le plus c'est de
nous perdre dans la ressemblance.
Voilà ce qu'aucune race ne peut supporter »
Richard Powers, *Le temps où nous chantions*,
Paris, 10/18/2008.

Pour vous parler de l'homoparentalité, je ne puis m'appuyer sur une pratique clinique des couples homosexuels en quête d'enfants et de parenté. Je me propose donc de reprendre cette question par un biais plus général, mais non moins clinique. Je veux dire : en tant que phénomène social qui manifeste, je le pense, quelque chose du symptôme qui nous fait, aujourd'hui, tenir ensemble. Comme le faisait remarquer justement Sylviane Agacinski, le terme même d'homoparentalité véhicule bien autre chose que « le fait, pour une personne homosexuelle, d'avoir des enfants. Les homosexuels ont toujours eu des enfants avec une personne d'un autre sexe, sans avoir besoin de se définir comme *homoparents*. »¹

Je ne discuterai pas ici la pertinence de cette affirmation de fait, à savoir que les homosexuels ont toujours eu des enfants. Il me semble que, jusque

1. Dans le journal *Le Monde*, 21 juin 2007.

dans un passé récent, s'ils avaient des enfants, c'était plutôt à verser du côté d'une contingence liée à leurs histoires individuelles et non du côté d'un désir d'enfant, désir qui est toujours le fait d'un sujet singulier. Or aujourd'hui, c'est bien ainsi que se présente la demande des couples homosexuels : on parle du désir d'enfant ou même, parce que le social n'a sans doute pas grand-chose à faire du désir, d'un droit à l'enfant, d'une revendication. Ce qui, évidemment n'est pas sans conséquence sociales et institutionnelles.

L'apparition de cette nouvelle exigence pourrait d'ailleurs nous amener à reconsidérer le *phénomène* homosexuel tel qu'il se présente dans notre actualité, caractérisé par une augmentation considérable des personnes s'en réclamant. On pourra toujours expliquer cela par référence à la censure moralisatrice des siècles précédents qui brimait la libre expression des choix sexuels. Je préfère penser qu'il s'agit plutôt d'une tolérance sociale plus grande aux *acting-out*, permettant au sujet de « réaliser » son fantasme. Si bien que l'homosexualité ne semble plus être à référer uniquement à la structure perverse², mais peut bien se présenter comme l'*acting-out* d'un sujet névrosé.

Dernière remarque pour conclure cette mise en jambe : la demande de couples homosexuels en vue d'obtenir un enfant et /ou d'être reconnu comme parents n'est généralement pas adressée à un analyste. Elle vise, dans le corps social, la dimension médicale qui maîtrise les techniques de procréation assistée et l'ordre juridique qui règle l'institution de la parenté. Mais il arrive que ces instances requièrent l'avis de psychologues dont certains inscrivent leur pratique dans le cadre de la psychanalyse. C'est souvent par cette double médiation que l'homoparentalité vient interroger le psychanalyste. D'où notre question de savoir si le psychanalyste peut s'autoriser à dire quelque chose de cette problématique à partir de sa position propre de psychanalyste, sans tomber pour autant dans ce que certains collègues appellent, un peu ironiquement, voire agressivement, du « journalisme psychanalytique » ?

Je voudrais, pour commencer, vous faire part de ce qui m'est apparu en préparant ces journées sur *les Homoparentalités*. Ce qui m'est apparu, c'est une sorte de fil rouge qui relie quelques unes de nos dernières journées de travail. A commencer par ces journées consacrées à la question du Phallus, intitulée : « Savons-nous encore ce qu'est le phallus ? » Est-il encore cette fonction qui répartit les jouissances selon les différences des sexes ? Ensuite, ces journées,

2. On excusera ici ce qui pourrait apparaître comme politiquement incorrect. Il s'agit évidemment d'entendre la préversion comme une structure psychique à côté de la névrose et de la psychose, sans céder à cette détestable moralisation que le sens commun lui donne aujourd'hui.

initiées par le groupe « Psychanalyse et Société », qui s'interrogeaient sur la généralisation de la notion de contrat au point qu'elle monopolise la conception du rapport social. En passant par les journées de Bruxelles consacrées aux questions de l'exception et de l'idéal démocratique et celles de Milan sur la sécularisation, voire de la désacralisation qui marque notre rapport actuel à l'Autre.

Remises dans cette perspective, nos journées sur les homoparentalités ne me paraissent pas pouvoir se réduire à une interrogation sur des pratiques sociales particulières et nouvelles, mais qu'il fallait y lire une approche de ce qui fait notre symptôme commun, celui que nous partageons tous et qui noue notre identité sociale, je veux parler de l'égalitarisme ou encore – en suivant Charles Melman dans une récente conférence faite à Paris (« Une culotte pour deux »³), cette passion de l'*homo*. Entendez que cet « homo », avant d'être homosexuel ou homoparental, est l'*homogène*. Ce qui recoupe ma préoccupation d'analyser comment l'évolution de nos sociétés « avancées », comme on le dit, est marquée par une *normalisation* croissante des modes de penser et de se comporter. Cette normalisation psychique et sociale n'est pas un des moindres facteurs de cette homogénéisation du social contemporain.

Je n'insisterai pas sur l'homo(!)phonie qui relie l'« homo » grec (le même, le semblable) à l'« homo » latin (l'humain). Je noterai seulement que ce terme « homogène » a été introduit en français au début du XVI^e siècle avec le sens suivant : « *de même nature en toutes ses parties, en parlant d'un tout* ». Donc d'un ensemble. Il a été utilisé comme un terme mathématique par Blaise Pascal qui parle des « grandeurs homogènes », des « fonctions homogènes », d'« espaces homogènes ».

Nous connaissons bien ces « espaces homogènes ». Ceux-là mêmes qui sont organisés par le commandement : $\forall x(\varphi(x))$. Bref ces ensembles tels que l'Église et l'Armée, ensembles qui, si on se rappelle les formules et le tableau de la sexuation, sont essentiellement à situer du côté masculin ! Cela n'est pas très nouveau. Ce qui pourrait l'être, en revanche, c'est la tendance qui se dessine à s'en tenir à ces seuls ensembles homogènes, à ne pas y articuler l'autre partie du tableau, celle où peut venir s'inscrire une femme en tant qu'elle est autre. Il s'agirait donc de s'en tenir à des espaces qui n'acceptent aucune altérité, aucun point d'exception. Ce point d'exception – le pas-tout dans la fonction phallique - qu'une femme précisément est (était ? je ne sais à quel temps il convient de conjuguer cela !) à même de venir habiter. Tout ceci débouche sur un paradoxe - ce n'est pas le premier ni le seul - : que le mouvement féministe, adossé à sa revendication d'égalité de statut entre homme

3. On peut trouver la transcription de cette conférence sur le site de l'Association Lacanienne Internationale, www.freud-lacan.com

et femme (et cela à bon droit, dans une toute série de domaines), pourrait produire, de par sa réussite même, une société toute d'hommes !⁴

Cette haine de la femme n'est –elle non plus- chose nouvelle⁵. Notre clinique quotidienne est là pour nous le rappeler. Mais aujourd'hui l'égalitarisme lui fait faire un pas de plus dans ce refus de l'altérité, en s'attaquant à toute forme de disparité à l'intérieur même de la société. Sous le couvert d'un combat contre toute forme de pouvoir et d'inégalité, il en vient à dénoncer l'autorité pour la dissymétrie qu'elle installe nécessairement et cela quelque soit la forme dans laquelle elle s'incarne. Si bien qu'il ne s'agit plus seulement de répudier l'altérité, mais encore la disparité, la dissymétrie des places. On peut encore trouver aujourd'hui, dans les équipes et les institutions, la nostalgie de l'autogestion dont pourtant l'expérience a montré les limites et l'extrême difficulté de beaucoup à assumer une quelconque place de direction. Paradoxalement, cela peut s'accompagner d'un « management » extrêmement agressif qui s'apparente à l'exercice d'un pouvoir, tout entier inscrit dans la dimension imaginaire.

Il ne s'agit évidemment pas pour nous, analystes, de regretter le « bon vieux temps » ! Comme le faisait remarquer Charles Melman dans la conférence déjà citée, l'époque que nous vivons est passionnante de ce qu'elle est un véritable lieu d'expérimentation sur des choses qui nous intéressent au plus haut point, comme par exemple, et j'en reviens à l'homoparentalité : quel rapport pourrait-on inventer entre une femme et un homme, rapport dans lequel peut s'ancrer le commencement (l'archè) d'un enfant. S'il n'y a pas de rapport sexuel, comme Lacan n'a cessé de nous le dire, c'est alors de ce non-rapport qu'est issu l'enfant et il en est évidemment marqué. C'est ce que nous avons connu majoritairement jusqu'aujourd'hui. Mais si aujourd'hui nous réussissions à faire, à réaliser ce rapport entre les partenaires du couple, il est légitime de s'interroger sur le destin d'un enfant issu de cette « réussite ». C'est peut-être là un des enjeux majeurs de l'homoparentalité qui alors, vous le pressentez, touche –cela aussi pourra peut-être vous paraître para-

4. Cette remarque nous amène à penser que l'exception n'est sans doute pas à situer du seul côté gauche du tableau de la sexuation, du côté de « il existe un x tel que non Φ de x ». A s'inscrire de l'autre côté, du côté droit du même tableau, cette exception renvoie alors à un réel, à l'Autre, au féminin. On trouvera le déploiement de cette remarque dans Ch. Melman, *Pour introduire à la psychanalyse aujourd'hui*, Séminaire 2001-2002, Éditions ALI, sd.

5. A ce propos, J-P. Lebrun, *L'avenir de la haine*, Temps d'arrêt, Ministère de la Communauté française de Belgique, Bruxelles, 2006. « Ne pouvons-nous dire que la haine nous prend chaque fois que nous sommes contraints de tenir compte de ce qui vient d'ailleurs ? Qu'elle survient dès que l'autre intervient. (...) La haine, c'est donc aussi la trace de ce qu'autrui nous a atteints, au moins une fois. » (p. 4 et 5)

doxal -, aussi bien les couples hétérosexuels que les couples homosexuels. Je pense que Jean-Pierre Lebrun reviendra sur cette question dans son intervention, en fin de matinée.

Je voudrais maintenant vous parler cinéma, revenant au titre que j'ai donné à mon propos. Titre que j'ai repris d'un film récent de Vincent Garenq : « *Comme les autres...* ». Ce film raconte les aventures d'un couple d'homosexuels (donc des hommes). Couple sans histoire : ils s'aiment, ils ont une insertion sociale et professionnelle enviables. Mais voilà que cette belle harmonie va être perturbée par le surgissement d'un désir chez l'un des deux compères : un désir d'enfant. Ce qui va précipiter une crise dans ce couple en manifestant ainsi une certaine hétérogénéité à l'intérieur même de ce couple « homo ». Pourrait-on oser avancer, qu'à partir de ce moment, ils cessent de former un couple homosexuel au sens strict pour verser dans ce qui est l'expérience commune de tout couple : l'altérité, le malentendu, le désaccord et la crise qui s'en suit ? Et cela suite au surgissement du désir de l'un des partenaires. Même si l'intention (consciente) de certain(e)s, lorsqu'ils font le choix d'un partenaire du même sexe, vise précisément à constituer un couple, enfin libre de tout malentendu. Défense contre la castration oblige, que ce soit sur le mode névrotique du refoulement ou sur le mode pervers du déni. C'est bien cela qu'il nous arrive d'entendre dans nos consultations.

Heureusement (ou malheureusement, ce sera selon l'avis de chacun), le film se termine bien, après quelques rebondissements. Happy end ! La dernière image nous montre ce couple reconstitué autour de l'enfant advenu, heureux, presque béat, avec l'enfant tant désiré par l'un, accepté par l'autre qui a du s'y mettre réellement, suite à la découverte de l'aspermie de son compagnon. S'y adjoint la jeune femme qui avait accepté –non sans hésitation, non sans ambiguïté– de servir de mère-porteuse. Bref une photo de famille, mais d'une famille contemporaine inédite. A la vue de cette dernière scène toute d'amour qui se présente comme un épilogue heureux dans le style : vous voyez, tout s'arrange, tout le monde y trouve son compte !, j'ai pensé que cet enfant venait au monde sous d'étranges auspices, muni de deux mères (les deux com-pères devenus com-mères), voir de trois mères parce qu'il ne s'agit pas d'oublier la mère porteuse qui « donne »⁶ un enfant à ces deux hommes. Sans pouvoir savoir si cela était le gage d'un bon-heur inespéré ou au contraire d'un mal-heur redoutable.

6. Il y aurait à revenir sur ce qui s'est dit lors de nos journées sur le don. Nous aurions intérêt à croiser cette problématique avec ce que Charles Melman dit du matriarcat dans son livre sur la nouvelle économie psychique. Je remercie Pierre Arel qui a attiré mon attention sur cette problématique.

La critique n'a pas fait à ce film un accueil enthousiaste. *Les Cahiers du Cinéma* n'en ont pas parlé (du moins à ma connaissance) et la plupart des critiques ont salué une comédie sentimentale dans l'air du temps, plutôt sympathique jusque dans son élan militant pour rendre légitime la cause de l'homoparentalité. Si le thème (un couple d'homosexuels affronté au désir d'enfant) est éminemment contemporain et sensible, son traitement cinématographique proposé dans ce film, semble si consensuel, si politiquement correct que certains vont jusqu'à se demander comment « un cinéaste débutant a-t-il pu faire un film aussi peu novateur sur un sujet aussi moderne. En ayant choisi d'aborder un thème dans l'air du temps (l'homoparentalité), Vincent Garenq semble avoir décidé de s'en tenir là dans l'audace. Car pour le traiter il utilise les recettes les plus anciennes de la comédie de mœurs. Dès lors tout est ripoliné pour éviter de déranger qui que ce soit. »⁷ Bref, un film un peu plus incisif, plus « gay » peut-être aurait été le bienvenu.

Au-delà de ces critiques cinématographiques, il est sans doute intéressant de s'interroger sur l'enjeu (ou les enjeux) d'un tel film qui a manifestement pour visée de faire « évoluer les mentalités » sur un point qui, en France, fait débat⁸. Cette visée (gentiment) militante, on peut la retrouver dans un entretien donné par Lambert Wilson, l'acteur principal du film, celui qui incarne un pédiatre homosexuel, celui qui, dans le couple, porte ce désir irréprensible d'enfant. Il m'a semblé que cet entretien pouvait nous éclairer car il pointe, avec beaucoup de lucidité, ce qui est un des enjeux principaux du film.

Il affirme d'abord, et cela à rebours de tout ce que tout le monde semble dire, qu'il ne s'agit pas d'un film sur l'homoparentalité. C'est bien plus, dit-il, « un film sur la confusion des sentiments » car « entre hétéro d'un côté et homo de l'autre, il y a mille couleurs, mille possibilités d'amour. » Ensuite, après avoir fait remarquer que le film veut montrer le désir d'enfant chez les hommes⁹ « il peut être très puissant ! », il ajoute – et c'est à partir de là qu'il conviendrait, me semble-t-il, de prendre la question de l'homoparentalité – que ce film voudrait relancer le débat sur la famille. Je le cite :

« C'est un film très moderne dans le sens où il s'attache à ouvrir la question de la famille aujourd'hui, en 2008. Avant une famille, c'était une femme, un homme et des enfants. Depuis très récemment, depuis le

7. Didier Roth-Bettoni, critique à *Première*, site Internet d'annonces et de critiques de cinéma.

8. En Belgique, au contraire, la loi permettant le mariage d'homosexuels et l'ouverture au droit de la filiation semblent avoir été adoptés au Parlement sans véritable débat, en tout cas dans l'opinion publique.

9. Cf. l'article de Nicole Stryckman dans ce même numéro.

PACS (etc..) une famille c'est l'affaire de deux personnes qui se choisissent et comprennent que leur lien est vraiment durable¹⁰. Alors après, qu'ils soient de sexe différent ou pas, c'est presque anecdotique. C'est la redéfinition de la famille. Et donc qui dit famille dit aussi enfant. Ca, ça peut faire réfléchir les gens sur ces choses. En ce sens, ce film peut être révolutionnaire, du moins novateur. C'est un vrai sujet moderne de société. »

Ce qui me frappe et me retient dans cette interview, c'est *la dimension anecdotique du sexe*. Parce que la famille ne se met plus en place à partir de la rencontre de deux sexes différents. Sans doute parce, aujourd'hui, grâce au progrès de la techno-science, cette rencontre de deux sexes différents n'est plus liée de manière nécessaire à la procréation, à la transmission de la vie. Ce qui assurait, il y a quelque temps encore, le caractère sacré du sexe et ce qui légitimait, du moins à leurs yeux, les autorités religieuses à défendre une certaine morale sexuelle en conformité à la transmission de la vie. Il me semble donc que cette indifférence sexuelle est à inscrire directement dans la foulée du mouvement de sécularisation, de critique radicale de l'aliénation religieuse qui a pris forme en Europe occidentale avec les Lumières.

Mais vous le savez, aujourd'hui nous ne sommes plus dans la modernité ; nous sommes passés, si l'on en croit nos prophètes, à la postmodernité. J'ai longtemps été agacé par ce que l'on présente comme un simple constat, mais qui implique, en fait, une véritable militance en faveur d'un « dépassement », qui est davantage un abandon de la modernité. Aujourd'hui, il me faut bien me rendre à l'évidence : cette postmodernité devient une réalité sous la pression d'un néolibéralisme qui modifie profondément notre rapport aux objets. Plus rien ne peut échapper à la sphère économique des échanges mercantiles. Plus rien (ou si peu) ne relève de la catégorie des *sacra*, ces objets retirés de l'échange commercial (et j'entends ici le commerce dans son sens le plus strictement mercantile) : tout peut se vendre, tout peut s'acheter, même un bébé comme vient de le mettre en évidence une récente affaire dont la justice belge a dû s'occuper¹¹. Cela ne peut que « regarder » la psychanalyse, non pas d'un point de vue juridique bien sûr, ni même d'un point de vue de la morale sociale, mais bien de la manière dont le désir de tout un chacun est entraîné dans cette économie, voire laminé par cette économie.

10. Cette dimension « durable » ne semble plus découler d'un pater symbolique, mais d'une nécessité pragmatique liée au bien de l'enfant.

11. Je continue à penser que la laïcisation que l'on présente comme une conséquence de la critique moderne de l'aliénation religieuse, relève davantage de la mise en place d'une jouissance soustraite à la castration et donc d'une complète aliénation aux objets-fétiches censés assurer notre jouissance.

Dans un article de *Clinique lacanienne*¹², Marie-Jean Sauret parlait du discours du capitaliste comme d'une « écologie de la jouissance », à savoir d'une société sans poubelle ni déchets, ou plus exactement encore d'une société où l'on recycle le déchet. Cela raisonne aux oreilles de l'analyste quant au destin de l'objet *a* qui ne peut plus tomber, sinon qu'à être recyclé, qu'à revenir dans le circuit pour de nouvelles aventures. Donc pas de perte. Je cite Marie-Jean Sauret :

« Nous sommes d'une époque qui entend restituer au sujet son être de jouissance et restaurer ainsi, contre le sujet, *l'individu*¹³ dont le narcissisme n'a que faire de l'autre ; la jouissance est promise à chacun sans restrictions, jusqu'à prétendre le guérir de sa castration et effacer sa division. »

Et un peu plus loin :

« Dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que le féminin subisse le même traitement que le tabac, l'alcool, la drogue, la bonne chère et tout ce qui promesse de jouissance. Après les cigarettes sans tabac, le vin sans alcool, la drogue douce, le fromage sans matière grasse et bientôt sans lait, le tout pasteurisé, emballé, voilà la sexualité sans sexe, virtuelle... »¹⁴

On entend bien ici ce qui fait écho à la remarque de Charles Melman quand il rappelait que les cas qui nous ont été proposés dans ces journées, qu'ils soient à référer à la névrose ou à la perversion, se présentent comme des défenses contre la castration. Quant à savoir si la castration elle-même est une « pathologie », on pourrait tenter de répondre que, bien sûr la castration est ce que subit le sujet, il en pâtit. Elle lui vient du dehors. Il n'est pas l'agent de sa propre castration. Mais tant qu'il se pense comme une victime de la castration, c'est bien dans le registre de la défense, et plutôt névrotique, qu'il campe, la perversion résistant à la castration en s'en faisant l'agent et le maître. Le sujet ne sortira de cette problématique de défense qu'en assumant le fait que la castration est une nécessité de la structure du parlêtre. Aucune introduction d'un sujet à cette dimension langagière sans la perte de l'objet *a* qui le « symbolise » à sa manière¹⁵. Sans elle, la situation du sujet serait

12. « Féminin et lien social » dans *La Clinique lacanienne*, n° 11, Editions Erès, 2007, p. 92-108.

13. A entendre au sens strict de ce qui échappe à toute tentative de division.

14. P. 105. Le féminin, comme nous l'avons indiqué plus haut, est ici convoqué en tant qu'il vient occuper une place du côté de l'Autre. Il nous faudrait revenir là-dessus en argumentant la différence qui existe entre la « différence » dont tout le monde se revendique et qui est folklorisée, et l'altérité qui est de plus en plus problématique.

15. A strictement parler, l'objet *a* n'est pas de l'ordre du signifiant. Il est, Lacan y a toujours insisté, une écriture qui inscrit le vide, le trou, la perte au cœur même du signifiant.

d'ailleurs bien pire. Cela ne signifie pas pour autant qu'il nous faille rester les acolytes, les serviteurs et les suivants de la castration, voués à son culte et à sa religion. Culte et religion de la castration qui sont eux aussi à ranger, paradoxalement, dans ces défenses contre la castration.

Pour terminer, je voudrais reprendre, pour ne pas en faire l'économie, l'interrogation qui faisait le titre de l'intervention annoncée de Stéphane Nadaud. Intervention que nous n'aurons pas l'occasion d'entendre puisque, vous le savez, Stéphane Nadaud n'a pas pu être parmi nous durant ces journées. Son titre était : *En quoi les questions de la famille et de l'homosexualité regardent-elles la psychanalyse et les psychanalystes ?*

C'est là une question radicale qui vient nous interroger, nous les analystes, sur notre légitimité à articuler quelques propos autour de ce thème de l'homoparentalité. Et dans la foulée, sur d'autres thèmes qui intéressent la mise en forme du social. Il nous serait même reproché de vouloir en débattre. Comme si le débat sur ces questions était dépassé, comme s'il n'était plus politiquement correct et donc possible. Sur cette question, ce n'est plus le débat qui serait de mise, mais le combat pour extirper l'homophobie et faire exister ce qui apparaît désormais comme plus conforme aux droits de l'homme. Et cela avec toutes les armes juridiques possibles !¹⁶

Revenons sur l'échange qui a eu lieu hier soir après l'intervention d'Alain Harly. C'est vrai que la cure de Léa peut apparaître une habile manœuvre de normaliser une situation. Finalement, c'est une famille hétérosexuelle qui se met en place. Mise en place qui, il faut le noter, a permis à Léa de cesser d'être une extraterrestre. Parler de violence comme on l'a dit, c'est sans doute prendre une position de combat dans laquelle l'issue de la cure apparaîtrait comme un coup de force dont la tante serait la victime. C'est oublier que tout s'est décidé grâce à la dynamique d'une prise de parole dans un espace enfin dialectisé, c'est-à-dire, de mon point de vue, marqué par la castration, par le manque symbolique qu'elle instaure, castration comme condition indispensable de toute dialectique possible, c'est-à-dire de tout exercice d'échange de parole. Devons-nous donc persister à la considérer comme le fondement de notre condition de parlêtre ? Pourrions-nous au contraire nous en passer, comme certains nous exhortent à le faire, à oser la répudier en niant la néces-

Sans cette perte l'ordre symbolique du signifiant se transforme en un système de signes.

16 On m'a rapporté que récemment, en France, un député UMP qui s'était permis quelques propos critiques sur le mariage homosexuel et l'homoparentalité, s'est vu traîné devant le tribunal pour répondre d'une accusation d'homophobie ! On voit bien comment le fait de ramener une objection, une réticence sur cette question et donc de rouvrir le débat, est considéré par certains comme un délit. Heureusement, le tribunal n'a pas suivi les plaignants et a rejeté la plainte pour homophobie.

sité structurale du manque ?

Sans doute les analystes ne se résigneront-ils pas si facilement à la disparition du sujet, conséquence inéluctable de ce qui peut apparaître comme la « guérison de la castration et l'effacement de la division », pour reprendre les termes déjà cités de Marie-Jean Sauret. Ce qui revient à cette question : le psychanalyste doit-il se penser comme le gardien du sujet ? Ou, au contraire, doit-il accepter, comme un fait, la nouvelle économie psychique qui privilégie la jouissance d'objet sur la jouissance phallique dont nous savons qu'elle marquée par la castration ? Que c'est à cette réalité clinique qu'il est de plus en plus affronté, cela ne semble pas faire grand doute. Sans nous y résigner, il nous faudra en prendre acte. Tout cela n'est pas sans déboucher sur les rapports de la psychanalyse à la politique, je veux dire à l'organisation de la société et à la mise en place des ses institutions, à commencer par l'institution familiale qui est le lieu où *l'infans* est introduit au langage. C'est là une question extrêmement difficile qu'il ne faut sans doute pas trancher d'une manière trop unilatérale.

Restons sur ce domaine de la famille. On peut en effet penser que la famille comme institution sociale ne regarde pas la psychanalyse. Que la psychanalyse n'a à porter aucun jugement sur le mode d'organisation de la famille. On peut d'ailleurs interpréter en ce sens la position de Jacques Lacan dans le séminaire sur *L'identification*. Il y parlait, non pas de la famille proprement dite, mais de l'institution du mariage. Je le cite :

« Est-ce le domaine (celui du mariage) qui est celui où nous sommes amenés à porter la lumière ? Je ne le crois absolument pas. Les nécessités du mariage s'avèrent pour nous, être un trait proprement social de notre conditionnement ; elles laissent complètement ouvert le problème des insatisfactions qui en résultent, à savoir du conflit permanent où se trouve le sujet humain, pour cela seul qu'il est humain, avec les effets, les retentissements de cette loi du mariage. Qu'est-ce qui en est pour nous le témoignage ? Tout simplement l'existence de ce que nous constatons, *pour autant que nous nous occupons du désir*, je veux dire qu'il existe dans les sociétés, qu'elles soient bien organisées ou non, qu'on y fasse en plus ou moins grande abondance les constructions nécessaires à l'habitat des individus, nous constatons *l'existence de la névrose*, et ce n'est pas là où les conditions de vie plus satisfaisantes sont assurées, ni où la tradition est la plus assurée, que la névrose est la plus rare. Bien loin de là ! »¹⁷

17. J. Lacan, *L'identification*, leçon du 14 mars 1962, édition ALI (hors commerce). Dans la même leçon, quelques lignes plus haut, Lacan dit : « L'institution du mariage (...) se justifie de sa persistance que nous avons vue sous nos yeux (donc nul besoin de la justifier !) et sous la forme la plus nettement marquée de traits petit-bourgeois, à travers une société

On peut bien entendre, dans ces lignes, que le sujet n'a pas à attendre son salut du social, que le parfait fonctionnement du social ne nous garantit pas une disparition de la névrose. Et donc que le psychanalyste n'a pas à se focaliser sur ces mêmes arrangements sociaux pour en dénoncer les effets nocifs sur l'économie désirante d'un sujet toujours singulier. Cela reviendrait à se tromper de cause : la cause de la névrose n'est pas dans le social, elle est dans une aliénation non consentie du sujet au signifiant.

Pourtant, autre chose est l'organisation de l'institution familiale, autre chose la manière dont s'y distribue la jouissance. Ou pour le dire encore autrement : autre chose est la mise en forme de cette institution, autre chose est que la famille ne soit plus articulée comme une institution. Nous y reviendrons.

L'aliénation, qui fonde le sujet dans sa dimension désirante, n'est pas inscrite dans le devenir naturel du petit d'homme ; elle n'existe pas hors d'une prise du sujet dans la langue, laquelle prise suppose l'institution (familiale ou autre). La mise en place du sujet désirant n'est pas indépendante de cette structure. Qu'en est-il alors si cette dernière (en l'occurrence, la famille) n'assure plus cet ancrage du sujet dans le signifiant ? Ce qu'elle a toujours assuré jusqu'aujourd'hui, me semble-t-il, quitte à déployer, par « amour », toute une série de stratagèmes dont le sujet peut se saisir pour se défendre de cette castration symbolique, de cette perte symbolique que suppose cet ancrage langagier, par ailleurs acquis.

Pour donner un peu de corps à cette dernière hypothèse de la mise à mal de cet ancrage, je voudrais relever deux traits qui affectent, et pas d'une manière marginale, la transmission contemporaine du parlêtre :

- La première concerne la modification de la famille.
- La seconde, la nature même du langage dans la société postmoderne des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

En ce qui concerne le premier point, il semble évident que l'institution familiale s'est considérablement modifiée au cours des dernières décades. Beaucoup de sociologues nous le rappellent et le droit, à sa manière, en prend acte. Par exemple, cette déclaration de François de Singly qui constate le fait qu'aujourd'hui, la famille est devenue le lieu d'un combat politique pour l'égalité de ses membres. Après le combat du féminisme, celui de la famille

qui, au départ, croyait pouvoir aller plus loin dans la mise en question des rapports fondamentaux, je veux dire dans la société communiste. » On peut légitimement penser que ce que Lacan avance ici, vaut pour la revendication des homosexuels à contracter mariage. Preuve s'il en est de la persistance de l'institution du mariage. Retour vers une normalité petite-bourgeoise comme le faisait remarquer Charles Melman. Normalité petite bourgeoise dans laquelle, il faut bien le dire, nous trouvons notre confort.

qui, elle aussi, doit adopter le modèle démocratique de l'égalitarisme le plus absolu. Positionnement politique qui se pense dans le prolongement et la fidélité à l'acte révolutionnaire de 1789. « Si la famille est en crise (entendez : aujourd'hui) c'est parce que dès le début de la Révolution il y a théoriquement la possibilité de cette crise. »¹⁸ Et de citer Balzac dans *Les mémoires de deux jeunes mariés* : « En coupant la tête à Louis XVI, la Révolution a coupé la tête à tous les pères de famille. Il n'y a plus de famille aujourd'hui, il n'y a plus que des individus. »¹⁹ Prophétique, cette anticipation du romancier met en évidence la « possibilité théorique » dont est grosse la Révolution de 1789. Il faudra deux siècles pour que cela devienne réalité et que l'individualisme latent dans la visée révolutionnaire trouve à se réaliser. Et le sociologue d'ajouter : « De mon point de vue, la famille est aujourd'hui en crise, comme la société, parce que nous sommes passés de sociétés holistes, c'est-à-dire considérée comme un tout, à des sociétés individualistes »²⁰. Notez qu'une telle évolution n'est pas irrémédiable, que la société individualiste n'est pas la seule alternative à la société « holiste ». Présenter les choses de cette manière permet peut-être d'effacer le véritable enjeu des modifications au sein de la famille.

Dans un entretien qu'il donnait, il y a une petite vingtaine d'années, au *Monde des Débats*, dans le cadre d'un dossier consacré au thème « Famille, les femmes au pouvoir »²¹, le même François de Singly annonçait déjà la couleur, mais d'une certaine manière, il était plus proche de ce que je considère le point crucial de ces transformations. Le titre de cet entretien était d'ailleurs évocateur : « Le contrat remplace la lignée » : « Dans la conception traditionnelle de la famille, l'accent est mis sur la lignée avant l'individu. On est d'abord le fils de son père. (...) Mais aujourd'hui, le rôle dévolu à l'école casse cette logique : c'est elle qui attribue une valeur aux individus, ce n'est plus la lignée. C'est bien pour cela que les jeunes s'en prennent à elle : c'est elle qui leur assigne une place dans la société. En outre, les enfants ont aujourd'hui le droit d'inventaire dans l'héritage : ils définissent ce dont ils veulent hériter. »

18. Fr. de Singly, *Le lien familial en crise, Une conférence-débat de l'Association d'Emmaüs*, 31 janvier 2007, Ed Rue d'Ulm/ Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 2007, p.5

19. Ibidem.

20. Ibidem, p. 6.

21. « Le contrat remplace la lignée » dans *Le Monde des Débats*, mars 2000. Notez que les deux autres intervenants dans ce dossier étaient Marcela Yacub, avec un article intitulé « Filiation, le triomphe des mères » et Jean-Pierre Winter avec l'article « Gare aux enfants symboliquement modifiés » qui a provoqué la controverse qu'on connaît. A relire ces articles à vingt ans de distance, on se dit que la problématique n'a pas beaucoup évolué. Même si les pratiques se sont infléchies dans le sens préconisé par Yacub et de Singly, il ne me semble pas que nous soyons fort avancés quant à penser ces problématiques.

Et un peu plus loin : « La famille contemporaine n'existe que par l'accord de ses membres. Elle doit être démocratique ; la femme, les enfants ont droit à la parole. »

Loin de nous de dénier ce droit à la parole aux enfants et à l'épouse qui est d'ailleurs de plus en plus mère qu'épouse ! Mais ce droit à la parole ne signifie pas pour autant un droit à la décision. On sait que depuis 1970, et de Singly le rappelle, l'autorité parentale s'est substituée à l'autorité paternelle. Mais alors – sans revenir sur le difficile débat de la différence sexuelle, marqueur paradigmatique de l'altérité – cette disparition de l'autorité paternelle a une conséquence importante que relevait d'ailleurs de Singly : « Si personne ne peut représenter l'intérêt général de la famille (le père, la mère et les enfants étant sur le même pied d'égalité, chacun faisant valoir ses propres intérêts, personne n'occupant plus une place d'exception²²), il n'y a pas de raison que la mère l'incarne plus que le père. » Remarquons pourtant que s'il s'agit essentiellement, comme la pratique des tribunaux de la jeunesse semble le démontrer, de l'intérêt de l'enfant, la mère sera créditée d'un savoir et d'une expertise supérieure au père qui apparaîtra comme l'agent d'un certain arbitraire.

De Singly poursuit : « Dans la mesure où l'intérêt de l'enfant, celui du père, celui de la mère ne se confondent pas, il ne peut plus y avoir d'instance de régulation interne à la famille. La famille peut connaître de grands moments de démocratie, mais lorsque cela se passe mal, il n'y a d'autre solution que de faire appel à l'extérieur : au juge ». En d'autres termes, dans cette perspective, la famille devient un regroupement d'individus aux intérêts le plus souvent divergents, fort proche de ce que Lambert Wilson en disait. D'une certaine manière, une telle redéfinition de la famille en termes de contrat a pour effet d'annuler sa dimension strictement institutionnelle qui lui conférait une place de structure, donc antérieure et indépendante des individus qu'elle rassemble. Une place indépendante, mais aussi fondatrice. Mais les choses ont changé et désormais elle est dépendante du bon vouloir contractant des individus. Ce qui la fragilise considérablement, le contrat devant être sans cesse renouvelé. A travers cette « contractualisation » de l'institution, c'est sans doute l'institution comme structure qui est elle-même visée, en tant qu'elle est, jusqu'à nouvel ordre, la condition indispensable de notre vivre ensemble.

C'est le même enjeu anti-institutionnel que nous pouvons repérer en ce qui concerne le statut du langage dans ce que l'on nomme aujourd'hui les sociétés des TIC. Nous y observons une dérive analogue : le langage cesse

22. « Contrat, exception ». Vous entendez les signifiants de nos dernières journées d'étude comme nous le disons plus haut.

d'être une institution, une structure pour devenir un moyen de communication entre des individus supposés le maîtriser. Je voudrais à ce propos revenir une fois encore aux propos de Lacan dans le séminaire sur *L'identification*. Et plus particulièrement à ce qu'il déploie quant à la nature même de la névrose, dans la suite directe de ce que j'ai rappelé plus haut. Je le cite encore :

« ... qu'est-ce qui définit le névrosé ? Le névrosé se livre à une curieuse retransformation de ce dont il subit l'effet. Le névrosé, somme toute, est un innocent, il veut savoir. Pour savoir, il s'en va dans la direction la plus naturelle, et c'est naturellement du même coup par là qu'il est leurré. Le névrosé veut retransformer le signifiant en ce dont il est le signe. Le névrosé ne sait pas, et pour cause, que c'est en tant que sujet qu'il a fomenté ceci, l'avènement du signifiant en tant que le signifiant est l'effaçon principale de la chose ; que c'est lui le sujet, qui en effaçant tous les traits de la chose, fait le signifiant. Le névrosé veut effacer cet effacement, il veut faire que ça ne soit pas arrivé. C'est là le sens le plus profond du comportement sommaire, exemplaire de l'obsessionnel. (...) faire que cet avènement à la fonction de signifiant ne se soit pas produit, qu'on retrouve ce qu'il y a de réel à l'origine, à savoir, de quoi tout cela est le signe. »²³

Lacan parle ici de la névrose et de son fol espoir de réduire l'opération signifiante au signe. Beaucoup plus tard, dans le séminaire *RSI*, en évoquant ce qu'il nomme « la trinité infernale du symbolique, de l'Imaginaire et du Réel », il nous fera « cette confidence que le désir de l'homme, (...) c'est l'enfer, l'enfer très précisément en tant que c'est l'enfer qui lui manque ! Avec cette conséquence que ce à quoi il aspire, et nous en avons le témoignage, le témoignage dans la névrose qui est très exactement ceci, c'est que le névrosé c'est quelqu'un qui n'arrive pas à ce qui pour lui est le mirage où il se trouverait à se satisfaire, c'est à savoir une perversion, qu'une névrose c'est une perversion ratée. »²⁴

Si on me permet de relier ces deux extraits que treize ans séparent, on pourrait sans doute entendre que, la science aidant, le névrosé serait arrivé, enfin, à réaliser son rêve de « retransformer » le signifiant en signe. Et par là, il aurait levé le ratage sur une perversion enfin atteinte. Ce qui ne transforme pas pour autant le névrosé en pervers au sens classique du terme. Je dirais plutôt qu'il n'a trouvé une issue à sa névrose, ni du côté du symptôme névrotique, ni du côté d'une sublimation qui lui permet d'acquiescer à la castration ; il bricole une solution du côté de ce j'appellerais une *perversion*

23 J. Lacan, *L'identification*, leçon du 14 mars 1962, Éd. de l'Association Lacanienne Internationale, hors commerce.

24 J. Lacan, *R.S.I.*, leçon du 18 février 1975, Ed de l'Association Lacanienne Internationale, hors commerce.

sociale. Ce que sans doute, Jean-Pierre Lebrun pointait quand il parlait de « perversion ordinaire »²⁵. Et de même que, dans une société imprégnée de judéo-christianisme, le psychanalyste pouvait (et peut encore, parce que cette époque n'est pas entièrement révolue) repérer la dimension névrogène d'un pareil discours, il peut certainement aujourd'hui constater les effets pareillement pathogènes d'un discours qui fait miroiter aux yeux du parlêtre les feux d'une société enfin libérée de la castration. Mais reste la question : de quel prix paiera-t-il une telle « libération » et s'agira-t-il là vraiment, pour lui d'un progrès ?

Nous voilà, une fois encore, ramenés à la castration. Je terminerai en faisant remarquer que cette difficile question de la nécessité structurale de la castration pourrait s'aborder aussi par le biais de l'expérience de la limite. Cette expérience de la limite, le sujet la rencontre soit dans le symbolique (c'est l'effet même de la loi), soit dans le réel (ce qui correspond à une expérience autrement risquée). Peut-être qu'aujourd'hui, c'est cette seconde alternative qui est davantage privilégiée. Je vous cite encore Charles Melman qui, dans une conférence faite à Recife en 2008, termine son propos par le constat suivant concernant des jeunes patients quand ils acceptent d'entrer dans une relation analytique :

« Je crois que ce qui protège ces nouveaux sujets de la psychose, c'est la vérification quasi expérimentale, physiologique que la jouissance a des limites. Qu'il existe une barrière et bien souvent, pour eux, une barrière organique. (...) Au bout d'un moment, ils perçoivent l'insatisfaction fondamentale que leur procure leur état. Et donc du même coup, s'impose à eux *une limite qui n'est plus une limite symbolique, mais qui est une limite réelle.* »

Et un peu plus loin :

« Je crois donc qu'avec le déclin de la figure paternelle, les jeunes commencent de plus en plus à comprendre qu'ils vont avoir à s'autoriser d'eux-mêmes. Non pas à aller chercher une autorisation ou une transmission mais à s'autoriser d'eux-mêmes, à être responsables d'eux-mêmes, et il me semble que ce sera là un trait important dans la culture. »²⁶

Cet espoir (s'autoriser d'eux-mêmes, être responsables d'eux-mêmes) me semble devoir s'inscrire comme l'horizon de ceux qui acceptent de s'engager

25. Je propose d'entendre « ordinaire » non dans le sens de ce qui conforme à l'habitude, au sens commun, mais dans le sens plus ancien et toujours présent dans le droit canon par exemple, d'instance ordonnatrice.

26. Ch. Melman, « Conférence sur le matriarcat », dans *La nouvelle Économie psychique. La façon de penser et de jouir aujourd'hui*, Erès, 2009, p. 234 et 235.

dans un travail analytique. Vouloir, ou même seulement espérer que ce soit là le destin de tous n'est peut-être pas tout-à-fait raisonnable. Contrairement à ce qu'avance Charles Melman qu' « on aura jamais vu ça auparavant ! », je pense que l'histoire du monachisme chrétien pourrait nous instruire sur ces sujets qui décident, non seulement de « fuir le monde » (la fameuse *fuga mundi*), mais de se passer de toute médiation institutionnelle (ici l'Eglise). L'invention du cénobitisme (Pachôme dans l'Eglise d'Orient, Saint Benoît de Nursie dans l'Eglise d'Occident) a été, sans doute, une réponse à ce qui se vivait là comme une anticipation de la fin des temps et comme une alternative au martyre.

Mais cela pourra vous apparaître comme une autre histoire Elle n'est pas si éloignée malgré tout de ce qui nous agite ici, à savoir de la nécessité de l'institution pour le parlêtre et de la question de savoir s'il peut, le parlêtre, se soutenir de la seule institution du langage.